

Question écrite du 2 décembre 2009 de Mmes Marie-France Spielmann et Ariane Arlotti: «Parking privé devant l'Hôtel des Bergues?»

La circulation sur le dernier tronçon du quai des Bergues n'est pas autorisée.

Est-ce que le stationnement constant, sur ce quai, de limousines et voitures de clients de l'Hôtel des Bergues et de son restaurant permet une rentrée d'argent pour la Ville de Genève?

Y a-t-il un contrat entre la Ville et l'Hôtel des Bergues?